



## Rapport financier semestriel 2014

Résultat Opérationnel

en amélioration : + 29%

### Comptes semestriels consolidés et rapport d'activité :

en M€	2013	S1 2013	S1 2014	Variation
Chiffre d'affaires	692,1	343,8	338,7	-1,5 %
Résultat opérationnel	29,7	6,9	8,9	29,0 %
Résultat financier	-1,8	-1,0	-1,0	-
Impôt sur les sociétés	-13,3	-3,2	-3,4	+6,2 %
<b>Résultat net</b>	<b>11,6</b>	<b>1,3</b>	<b>3,2</b>	<b>+146,1 %</b>

Le chiffre d'affaires du groupe sur ce 1er semestre 2014 s'établit à 338,7 millions d'euros contre 343,8 millions d'euros l'année précédente, en baisse de -1,5 %. Les raisons de ce recul sont bien sûr très différentes selon les pays.

En France, on soulignera l'impact de la fermeture d'un magasin l'année dernière et un contexte économique particulièrement décevant au 2ème trimestre. Ces deux circonstances défavorables n'ont pas été compensées par l'effet de la réouverture de nos magasins le dimanche pour lesquels le groupe n'a pas retrouvé l'intégralité de sa clientèle.

La Belgique est en recul de 2,23 % en raison également de la fermeture d'un magasin en 2013 mais surtout d'un contexte économique devenu plus difficile qui se traduit par un panier moyen en retrait par rapport aux années précédentes.

Aux Pays-Bas, les tendances de chiffre d'affaires sont plutôt meilleures concernant l'enseigne Gamma. Inversement, l'enseigne Karwei affiche des performances encore en recul sur 2013.

Quant à l'Espagne, la contre performance au 30 juin est uniquement liée à la fermeture du magasin de Séville intervenue en juillet 2013. A périmètre comparable, tant au niveau fréquentation qu'au niveau panier moyen les performances sont positives.

Le réseau des franchisés, malgré la fermeture de 2 magasins, continue quant à lui de bénéficier de perspectives de développement favorables.

Au 30 juin 2014, le groupe exploitait directement 174 magasins répartis comme suit :

Nombre de magasins	Au 30/06/2013	Au 30/06/2014
France	93	92
Pays-Bas	34	34
Espagne	8	8
Belgique	41	40
<b>Total</b>	<b>176</b>	<b>174</b>
Franchisés	46	48
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>222</b>	<b>222</b>

Le résultat opérationnel courant s'établit à 9,4 M€ en hausse de 51,6 %. La hausse enregistrée s'explique essentiellement par l'amélioration de notre marge commerciale, en particulier en France.

Ce bon résultat est le fruit du travail important mené sur nos gammes et d'une politique promotionnelle sur ce premier semestre mieux adaptée. Le taux de marge progresse également en Espagne comparativement au 1er semestre 2013 qui avait été marqué par l'impact de la fermeture de notre magasin de Séville.

Au Benelux par contre, le taux de marge est en baisse en raison d'une politique promotionnelle plus agressive sur des marchés fortement concurrencés.

Quant aux autres charges d'exploitation, elles sont tous pays confondus, bien maîtrisées et conformes au plan de marche de l'entreprise.

Le résultat financier 2014 s'élève à -1,0 M€ et reste comparable à celui du premier semestre 2013.

Après une charge d'impôt sur les sociétés de 3,4 M€ (y compris CVAE), le résultat net part du groupe s'est inscrit à 3,2 M€. Ainsi, le résultat par action du premier semestre 2014 s'est élevé à 0,52 € contre 0,20 € au cours de la période correspondante de l'exercice 2013.

Les principaux agrégats du bilan sont décrits ci-dessous :

Bilan consolidé en M€	31/12/2013	30/06/2014
Actifs non courants	268,8	273,6
Actifs courants	305,7	308,0
<i>Dont VMP et disponibilités</i>	28,3	27,2
<b>Total actif</b>	<b>574,5</b>	<b>581,7</b>

	31/12/2013	30/06/2014
Capitaux propres	300,7	297,7
Passifs non courants	84,4	72,0
<i>Dont dettes financières</i>	72,3	60,2
Passifs courants	189,3	211,9
<i>Dont dettes financières à court terme</i>	59,1	64,1
<i>Dont fournisseurs</i>	73,0	83,8
<b>Total passif</b>	<b>574,5</b>	<b>581,7</b>

L'endettement net au 30 juin 2014 s'élève à 118,5 millions d'euros contre 139,3 millions d'euros au 30 juin 2013 et 125,1 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au cours de ce premier semestre, le groupe a remboursé 13,9 millions d'euros et a souscrit pour 11 millions d'euros d'emprunts nouveaux à moyen et court terme.

#### Perspectives, risques et incertitudes pour le second semestre :

Le groupe Bricorama annonce la reprise de 9 magasins du groupe GNUVA, principal franchisé Mr Bricolage et situés dans le sud-ouest de la France.

Cette reprise prendra effet au 02 janvier 2015 et sera financée partiellement par dette. Elle s'inscrit parfaitement dans le cadre de la stratégie du groupe qui consiste à se développer dans des magasins de taille moyenne.

Le chiffre d'affaires annuel actuel de ces magasins est de l'ordre de 38 M€.

Les deux assignations de 2008 vis-à-vis de Bricorama et de ses administrateurs, lancées par la société JG Capital Management, actionnaire minoritaire de Bricorama, à comparaître devant le tribunal de commerce de Créteil dans le cadre de demandes d'indemnisation de respectivement 96,3 millions d'euros et 7,0 millions d'euros au profit de Bricorama SA, sont toujours en cours.

La demande de JG Capital relative aux 96,3 millions d'euros concerne la cession d'une filiale de Bricorama SA (Nouvergies) intervenue fin décembre 2006 au profit d'une société appartenant à M. Bourrelrier – PDG de Bricorama.

JG Capital considère qu'en cédant la société Nouvergies à un prix manifestement anormal, M. Bourrelrier a commis une faute engageant sa responsabilité et c'est dans ce cadre qu'il réclame précisément 96 295 719 euros au titre du manque à gagner subi par Bricorama SA. La société RICOL a confirmé que la cession a bien été réalisée à une valeur de marché.

Concernant la demande d'indemnisation de 7 003 349 euros, il s'agit de trois actifs immobiliers situés à Gand en Belgique, St Malo et Beaune en France qui ont été cédés à des sociétés appartenant à M. Bourrelrier.

JG Capital conteste le prix de vente réalisé, qu'il estime sous estimé et a intenté une action au profit de Bricorama SA et l'encontre de M. Bourrelrier pour dédommagement du manque à gagner. Aucun produit à recevoir n'a été constaté dans la mesure où nous considérons que la demande n'est pas justifiée au regard des expertises immobilières réalisées et confirmant que ces opérations ont été réalisées à des prix de marché. En conséquence, la probabilité de recouvrement des sommes réclamées par JG Capital pour le compte de Bricorama est selon notre analyse très faible.

De même la dernière réclamation de JG Capital Management, dans le cadre de conclusions additionnelles relatives aux deux assignations ci-dessus sur d'une part, la somme de 100 millions d'euros correspondant au manque à gagner subi par Bricorama du fait des acquisitions immobilières réalisées par ses dirigeants et d'autre part, la somme de 4 026 556 euros au titre du

préjudice subi par l'actionnaire minoritaire correspondant à la perte de chance de JG Capital Management sont également en cours. Ces réclamations sont sans impact sur les comptes de la société.

On soulignera par ailleurs que concernant le différend juridique opposant Bricorama à Mr Bricolage sur le rachat par Bricorama d'un groupe de magasins pour lequel Bricorama a constaté en 2011 une charge exceptionnelle de l'ordre de 6 millions d'euros, le groupe en Cassation a obtenu un remboursement de 6,1 millions d'euros en 2014. Pour autant, ce dossier retourne devant une cour d'appel nouvellement constituée. Par conséquent, un risque financier demeure. La demande de Mr Bricolage est de l'ordre de 10 millions d'euros. La position de Bricorama, sur la base de nombreuses expertises, est qu'il n'existe pas de préjudice financier.

Enfin, il convient de souligner dans le cadre de la fermeture de nos magasins le dimanche que le syndicat FO, qui a été débouté en première instance de ses demandes de liquidation d'astreinte, a fait appel de cette décision. Ses demandes sont de l'ordre de 37 M€ et ne sont pas provisionnées dans les comptes présentés. Ce dossier sera plaidé en fin d'année.

L'ouverture des magasins le dimanche est désormais permise par un décret et doit être confirmée par une loi sur laquelle le Gouvernement travaille.

Concernant le litige avec le bailleur relatif à la fermeture du magasin de Séville, le tribunal a condamné Bricorama, en première instance, le 20 mars 2014 à indemniser le propriétaire à hauteur de 6,7 millions d'euros. Le groupe a fait appel de cette décision. Au regard du dossier et après estimation du risque, le montant estimé a été provisionné dans les comptes 2013.

Le rapport financier semestriel de Bricorama est disponible sur son site internet.

Bricorama publiera le 14 novembre après bourse son information trimestrielle pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

**Contact :**

*Christian ROUBAUD - Tél. 01 77 61 55 09*

**BRICORAMA**

Siège: Zac des Boutareines, 21 a boulevard Jean Monnet – 94357 VILLIERS SUR MARNE CEDEX  
Société Anonyme au capital social de 31.106.715,00 € - RCS CRETEIL 957 504 608 - APE 7010Z

[www.bricorama.fr](http://www.bricorama.fr)

Nyse Alternext ISIN :  
FR 000 0054421

